

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-32

L'an deux mil vingt-trois

Le trente-et-un août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRE, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M CURT, Mme BLANC, M GISBERT-CUREAU, M REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 24 août 2023

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 06/07/2023 ;

Monsieur le Maire explique qu'en raison des recrutements qui ont eu lieu en remplacement des précédents départs sur les postes d'adjoint technique de quotité 29h52, 23h01 et les deux à 15h29, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Il indique qu'il convient de supprimer les quatre postes d'adjoints technique territoriaux précédemment cités et d'en créer quatre sur de nouvelles quotités horaires pour répondre au besoin de surveillance du temps méridien et à l'entretien des locaux communaux.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- Supprimer les postes d'adjoints techniques territoriaux sur fonction d'agent polyvalent à temps non complet à quotité 29h52, 23h01, 15h29 et 15h29 ;
- Créer un poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent ayant en charge les salles communales, l'aide au temps méridien et l'entretien des locaux à quotité 25h07.
- Créer un poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent effectuant l'entretien de l'école et aidant au temps méridien à quotité 17h18.
- Créer un poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent venant en aide au temps méridien à quotité 7h25.
- Créer un poste d'adjoint technique territorial sur fonction d'agent polyvalent effectuant du ménage dans l'école et ayant en charge le transport scolaire sur la fin de journée à quotité 9h53.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} Septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	6	1 : 31h15 1 : 25h07 1 : 17h18 1 : 09h53 1 : 08h39 1 : 07h25
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h46
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

